

# La Fontenelle

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Echelle : 1/2500



Droit de Préemption instauré au bénéfice de la commune

DPU (droit de préemption urbain) institué par délibération du conseil municipal en date du

*Droit de Préemption instauré par délibération en date du*

*le Maire*

